Formulaire d'inscription

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Cher·ère client·e,

Merci de l'intérêt que vous portez aux services de la Caisse des Médecins. Veuillez prendre note des informations suivantes :

1. Inscription
Pour l'ouverture de votre compte de facturation, nous avons besoin de différents renseignements de votre part. Merci de bien vouloir compléter toutes les rubriques du « Formulaire d'inscription de la Caisse des Médecins Société coopérative » et nous le retourner par la poste après l'avoir signé.

2. Loi sur le blanchiment d'argent
Les activités de la Caisse des Médecins Société coopérative relèvent de la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent. Cela se traduit par la nécessité d'exécuter un certain nombre de tâches administratives spécifiques.

a) Il nous faut déterminer l'identité de l'ayant droit économique pour le chiffre d'affaires que vous réalisez. En règle générale, il s'agit de vous-même. Nous vous remercions de bien vouloir imprimer et compléter le formulaire A, intitulé « Identification de l'ayant droit économique », et nous le retourner avec le formulaire d'inscription. Si le compte bancaire ou postal sur lequel nous devons effectuer les versements n'est pas libellé à votre nom, il vous appartient de renseigner le formulaire A en ce sens. Dans les deux cas toutefois, le formulaire doit être signé de votre main, car c'est vous qui êtes client de la Caisse des Médecins.

b) De plus, nous devons pouvoir vous identifier sans équivoque. Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre la copie certifiée conforme d'une pièce d'identité (avec photo) permettant votre identification. Peu importe que celle-ci ait été délivrée par une autorité suisse ou étrangère. Il peut s'agir d'un passeport, d'une carte d'identité ou d'un permis de conduire par exemple.

c) Nous avons également besoin d'une signature légalisée.

d) Si, en tant que client·e HIN, vous avez déjà effectué une identification vidéo, aucune autre procédure d'identification n'est requise. Vous devez simplement nous autoriser à accéder à vos données HIN VideoIdent dans le formulaire d'inscription.

Pour cette authentification, vous pouvez vous adresser à un bureau de poste, une gare CFF ou une étude notariale. La légalisation est payante. Si vous ne souhaitez pas effectuer cette authentification, vous pouvez vous rendre avec les deux formulaires dans votre agence de la Caisse des Médecins, qui vous accueillera sur rendez-vous. Munissez-vous aussi d'une pièce d'identité selon l'alinéa b) pour pouvoir décliner votre identité lorsque vous serez sur place.

3. Contrats
Après réception et examen des documents précités, nous établirons les contrats et vous les ferons parvenir pour signature. Veuillez noter que vous pourrez utiliser nos services seulement après que nous aurons reçu les contrats signés de votre main.

4. Système informatique
Une fois que vous aurez suivi la formation obligatoire, vous pourrez accéder au programme. Votre agence de la Caisse des Médecins vous contactera pour convenir avec vous d'une date pour cette formation. Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces différents points et nous réjouissons de notre future collaboration.

Autres informations importantes

Votre interlocuteur
L'agence de la Caisse des Médecins est désormais votre contact privilégié. Sur notre site internet, dans la rubrique Caisse des Médecins › Agences, vous trouverez les coordonnées des agences ayant compétence pour tel ou tel canton.
Si les débiteurs de vos factures ont des questions, ils peuvent s'adresser à la Caisse des Médecins. Le numéro de téléphone figure sur les factures.

Facturation
Vous saisissez vos prestations à facturer dans notre logiciel. Dès que vous avez validé la facture, celle-ci est imprimée dans notre centre de calcul à Genève et envoyée par courrier ou transmise par voie électronique à la caisse d'assurance-maladie.

Encaissements
Tous les paiements en votre faveur sont versés sur votre compte ouvert à la Caisse des Médecins, où ils sont conservés jusqu'au prochain virement.

Votre compte à la Caisse des Médecins
La Caisse des Médecins passe toutes les opérations de crédit et de débit sur le compte Caisse des Médecins, et en établit un décompte mensuel. Les avances de la Caisse des Médecins ne doivent pas dépasser 75 % des notes d'honoraires qui sont en cours de traitement chez elle au moment où elle crédite le client. L'acceptation d'une avance par le client constitue une cession tacite du montant de ses notes d'honoraires à la Caisse des Médecins. Le client doit des frais à la Caisse des Médecins pour les règlements passés par son compte Caisse des Médecins et doit lui verser des intérêts pour soldes débiteurs. Le client doit ensuite à la Caisse des Médecins d'éventuelles commissions sur avances (intérêts débiteurs), qu'elle perçoit en fonction des évolutions du marché monétaire. Les taux appliqués sont ceux des tarifs en vigueur. Les éventuelles restrictions des soldes créditeurs (montant, durée de détention, etc.) sont soumises aux dispositions fédérales en vigueur ainsi qu'aux prescriptions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.
Veuillez noter que les changements de coordonnées bancaires ou postales ne peuvent être acceptés que s'ils nous sont notifiés par écrit.

Factures échues non réglées : un système de relance automatique
Les factures patients non réglées dans les 45 jours suivant leur date d'émission donnent lieu à une relance. Trente jours plus tard, un deuxième rappel est envoyé. A défaut d'un paiement dans les trente jours qui suivent, ces factures sont transmises à un service de recouvrement (par ex. Inkasso Med). Nous avons fixé ces délais en nous référant à notre longue expérience. Ils pourront être révisés au plus tôt neuf mois après le démarrage de l'activité.

Informations relatives à l'activité quotidienne
Sur notre portail MediOnline, vous trouverez toutes les informations relatives à votre activité. Ces données sont actualisées quotidiennement. Vous pouvez consulter le solde de votre compte, effectuer un suivi des factures acquittées, en attente de paiement, en phase de relance, transmises au service de recouvrement, etc. Le cas échéant, vous pouvez aussi modifier les délais de paiement sur certaines de vos factures.
De plus, vous pouvez obtenir et imprimer des relevés mensuels, des listes de rappels et diverses analyses au format PDF.

Commissions de la Caisse des Médecins
Les frais facturés par la Caisse des Médecins ou par un service de recouvrement (par ex. Inkasso Med) sont prélevés sur votre compte ouvert à la Caisse des Médecins.

Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07
www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch

Formulaire d'inscription

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Inscription pour la variante I, basée sur internet

Données de base	
Civilité	○ Madame ○ Monsieur ○ Société
Titre	
Nom	
Prénom	
Société	
Date de naissance	(JJ.MM.AAAA)
Lieu de naissance	
Numéro RCC	
Numéro IDE	
Numéro GLN (anciennement EAN)	
Numéro C	
Spécialité principale	

Coordonnées bancaires / postales	
Nom et adresse du détenteur du compte	
Nom et localité de l'établissement bancaire / postal	
BIC	
IBAN	

Affiliation aux organismes ci-après	
ASP	○ Oui ○ Non
Autres	

Facture	
Propharmacie	○ Oui ○ Non
Facturation (tiers garant / tiers payant)	○ TP ○ TG ○ TP *et* TG
Copie patient en TP	○ Oui ○ Non
Fractionnement de la facture LAMal maladie	○ Oui ○ Non
Chiffre d'affaires annuel prévisionnel en CHF	
Taux d'occupation	

Tarif	
Psy	○ Oui ○ Non
Spécial	
Autre	

Adresse du cabinet	
Rue / n°	
NPA	
Localité	
Canton	
Courriel	
Tél.	
Fax	

Adresse personnelle	
Rue / n°	
NPA	
Localité	
Canton	
Tél.	
Mobile	

Correspondance	
Où l'envoyer ?	○ Cabinet ○ Adresse personnelle

Lieu, date	
Signature	

Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07
www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch

Détermination de l'ayant droit économique

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Formulaire A selon § 18 et § 19 du Règlement de l'OAR PolyReg

N° de compte / dépôt	
Cocontractant·e	

Le·la cocontractant·e soussigné·e déclare (cocher ce qui convient) :

○ qu'il·elle est l'ayant droit économique unique des valeurs patrimoniales concernées.

○ que les personnes suivantes sont ayants droit économiques des valeurs patrimoniales concernées :

Nom	
Prénom	
Date de naissance	(JJ.MM.AAAA)
Nationalité	
Domicile / pays	

☐ Le·la cocontractant·e s'engage à communiquer spontanément tout changement relatif aux indications saisies. Il·elle accepte que l'intermédiaire financier, dans la coopération avec les banques, communique l'ayant droit économique à l'institut financier.

L'indication intentionnelle de fausses données dans le présent formulaire est punissable (selon art. 251 du code pénal suisse : Faux dans les titres, passible de peine allant jusqu'à cinq ans de réclusion ou à une peine pécuniaire).

☐ Consentement pour l'utilisation de mes données HIN VideoIdent pour l'identification selon la LBA

Lieu, date	
Signature	

Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07
www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch

Changement relatif à l'organisme payeur (pour les factures en tiers payant uniquement)

ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Titre	
Nom	
Prénom	
Numéro RCC	
Numéro GLN (anciennement EAN)	
Rue / n° (cabinet)	
NPA	
Localité	

A compléter pour les factures en tiers payant uniquement

☐ A partir de maintenant, mes factures seront établies par l'intermédiaire de la Caisse des Médecins qui se chargera de communiquer mes coordonnées de paiement à

SASIS SA
Ressort du registre des codes-créanciers
Bahnhofstrasse 7
Case postale 3841
6002 Luzern 2 Universität

en vue d'une mutation.

Modifier la domiciliation de paiement auprès de santésuisse avec effet au (date)	(JJ.MM.AAAA)
1ère facture (date)	(JJ.MM.AAAA)

Lieu, date	
Signature	

Caisse des Médecins · Société coopérative · Romandie
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex · Tél. 022 869 46 30 · Fax 022 869 45 07
www.caisse-des-medecins.ch · romandie@caisse-des-medecins.ch

Imprimer le formulaire